



# Régimes de priorité des traversées vélo contiguës aux passages piétons

---



# Contexte

- Nombreux signalements d'usagers : incompréhension des aménagements de traversée contiguë piétons/cycles
  - En section courante
  - Dans les giratoires
- Une réglementation mal connue
- Des régimes de priorité différents
- Des difficultés de lisibilité des aménagements
- Une signalisation hétérogène et abondante



# Réalisations Rennes Métropole

Av Patton- 2023

Statut : Axe pénétrant

VMA : 50km/h- avec plateau

*limitation ponctuelle à 30 km/h*

Trafic : 15000 v/j/2sens

Réseau cyclable : REV (Réseau Express Vélo)

Priorité : vélos





# Réalisations Rennes Métropole

Bd du Colombier – 2021  
(sortie du REV)

Statut : Réseau de distribution

VMA : 30km/h depuis 09/2023

Trafic : 6000v/j/2sens

Réseau cyclable : Sortie du REV  
(Réseau Express Vélo)

Priorité : véhicules motorisés





# Réalisations Rennes Métropole

Av François Château - 2012

Statut : Réseau de distribution 1ere

VMA : 50km/h

Trafic : TCSP

Réseau cyclable : REV (Réseau

Express Vélo)

Priorité : véhicules motorisés





# Réalisations Rennes Métropole

Giratoire du Taillis - Été 2023

Statut : Réseau de distribution

VMA : 30km/h – 50km/h

Trafic : 20 000v/j

Réseau cyclable : REV (Réseau Express Vélo)

Priorité : vélos





# Réalisations Rennes Métropole

Bruz - 2021

Statut : Réseau de distribution

VMA : 30km/h

Trafic : 14 000 v/j

Réseau cyclable : liaison  
secondaire

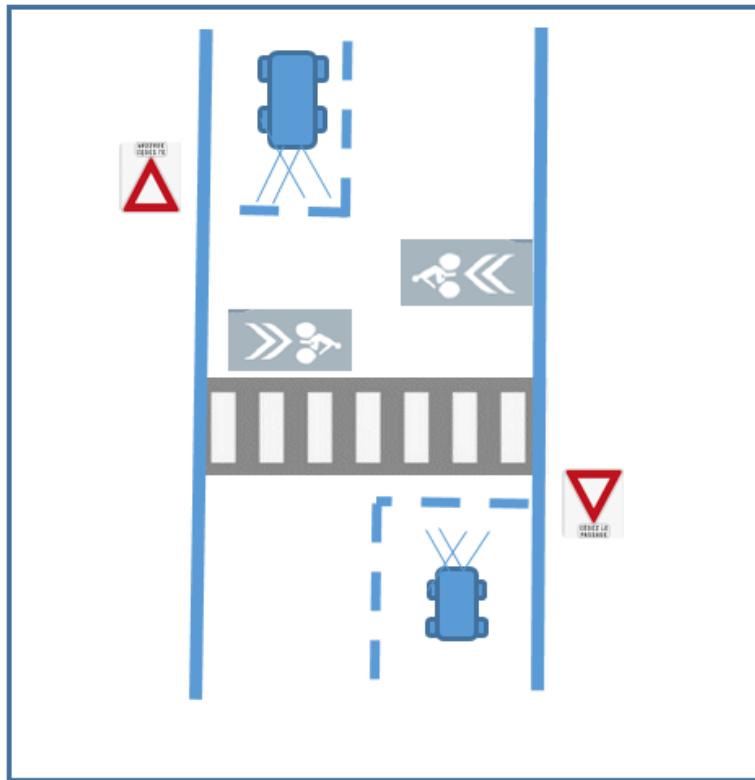
Priorité : -- absence de priorité





# État des réflexions Rennes Métropole - 2024

## - Priorité donnée aux cyclistes :



- VMA 30km/h
- Une file de circulation par sens
- Sur le Réseau Express Vélo (REV)
- Si trafic élevé : élément modérateur de vitesse



## Retours d'expérience

- Amélioration de la connaissance
- Critères de priorité
- Lisibilité des aménagements
- Signalisation (pépite ?)

Merci pour  
votre écoute !

